N°2024CS001



Département du Pas-de-Calais Arrondissement d'Arras Siège Social : 5 rue de l'Europe 62127 MAGNICOURT EN COMTÉ

2: 03 21 41 27 55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis, en mairie de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du quatre avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de **Monsieur Pierre GUILLEMANT**.

Étaient en outre présents :

Délégués titulaires :

Mesdames Joëlle ALLEMAN, Nicole GODART, Odile LECLERCQ.

Messieurs Joël BÉGHIN, Guillaume BLONDEL, Hervé BONNE, Michel DERACHE, Daniel DERICQUEBOURG, André FLAMENT, Fabrice MONCHY, Jean-Marc ROVILLAIN.

Nombre de Conseillers:

En exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

Monsieur Fabrice MONCHY est élu Secrétaire, La séance est ouverte,



Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL du 11 avril 2024

Approbation des Comptes de Gestion 2023 (Budgets Général, Eau, RPI et CLSH)

Monsieur le Président rappelle que les Comptes de Gestion constituent la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur à la clôture de l'exercice. Ils doivent être votés préalablement aux Comptes Administratifs.

Monsieur le Président les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Les Comptes de Gestion sont ensuite soumis à l'examen et au vote des membres du Conseil syndical.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Syndical, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents soit 12 voix pour :

• **Déclare** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, pour les Budgets Général, Eau, RPI et CLSH visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président, Transmis en Préfecture le 18 avril 2024 Publié le 18 avril 2024 Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat HVL, Pierre GUILLEMANT



Le Président du Syndicat HVL Pierre GUILLEMANT

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr